



PB/EM – N° 2024/013

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-069-216901009-20240320-2024\_013-DE

VILLE D'IRIGNY  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2024

Publiée sur le site internet de la Commune le : 27 mars 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 26

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – FAVRE - BOSGIRAUD da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – BENATMANE SABRAN-LACROIX – MERLE – GAREL - BAILLY – MOCHET - RANCHIN MARCHETTI – ALLARD-BRETON - SANLAVILLE – OUANICH – JACQUET VERILHAC – BARTHELEMY -

Membres absents excusés : M. VERD : pouvoir remis à M. da PASSANO  
Mme TEOLI : pouvoir remis à M. MAZOUZI – M. DIGIER : pouvoir remis à Mme FREYER –

**Objet : Adhésion à l'association « La Couronne »**

Dans le cadre du rayonnement professionnel du Sémaphore - Théâtre d'Irigny, il est nécessaire que la Ville, par le biais de son Service Culture, soit représentée dans des instances professionnelles afin d'intégrer des réseaux permettant la mutualisation de tournées de spectacles professionnelles, d'échanger sur des programmations communes, d'accompagner des compagnies professionnelles et de mettre en partage des pratiques professionnelles.

L'association « La Couronne » est un regroupement de programmateurs de spectacles vivants et/ou de structures culturelles situés en périphérie lyonnaise, sur le territoire métropolitain, dans le Rhône et les départements voisins.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MÉTROPOLE DE LYON  
VILLE D'IRIGNY  
7 AV. DE BEZANGE  
CS 80002  
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50  
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

[www.irigny.fr](http://www.irigny.fr)  
e-mail : [mairie@irigny.fr](mailto:mairie@irigny.fr)

Ce groupe émane du réseau SOLE (Sud-Ouest Lyonnais Elargi) existant sous forme informelle depuis 2002. Les membres de « La Couronne » souhaitant formaliser l'existence de ce réseau afin de structurer et consolider leurs enjeux communs et actions, ont décidé de se doter d'un cadre juridique, sous forme associative.

L'association « La Couronne » a pour objet la mise en commun de moyens, de connaissances et de ressources, dans l'objectif de développer et promouvoir la création et la diffusion artistiques sur les territoires alentours. Elle est également un espace d'échanges entre professionnels. L'adhésion est gratuite.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **SUR PROPOSITION DU MAIRE**

**APRES AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET LOGISTIQUE MUNICIPALE, DEVELOPPEMENT DURABLE, PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**DECIDE** de l'adhésion de la Ville d'Irigny à l'association « La Couronne ».

**AUTORISE** Madame le Maire à compléter et signer tous les documents afférents à cette adhésion.